

Projectionniste

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Aide projectionniste

Chef / Responsable projectionniste

Projectionniste

Opérateur projectionniste

Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels

Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Opérateur projectionniste (salle de cinéma, salle de spectacles)

Codes

- **CITP88** : 3132
- **PCS-ESE 2003** : 637c
- **ROME1999** : 21222
- **CITP2008** : 3521

DESCRIPTIF

L'opérateur projectionniste assure la projection dans les salles de cinémas. Il a le contrôle aussi bien de l'image que du son ainsi que de l'éclairage de la salle. En cas de problème technique, il doit être capable de repérer la panne et de résoudre le problème.

Il doit également assurer l'entretien des équipements de projection et de sécurité.

Les tâches du projectionniste varient en fonction :

- de la taille et de l'organisation du cinéma,
- de la nature et de la complexité des équipements,
- des évolutions technologiques (cinéma numérique, etc.).

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

Le projectionniste est un technicien spécialisé et recherché, avec moins de 100 diplômés qui arrivent chaque année sur le marché du travail. (ONISEP, 2003)

Le développement du numérique révolutionne la profession et exige une actualisation de la formation. En effet, la disparition de la pellicule au profit de fichiers numériques pourrait induire une disparition de cette profession (besoin de 1 opérateur et non plus de plusieurs pour surveiller les projections).

Formation professionnelle :

Le CAP opérateur projectionniste de cinéma est obligatoire pour exercer. Il peut être préparé en alternance, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage. Il s'obtient soit :

- au sein d'établissements publics après la classe de troisième et sur concours d'admission,
- au sein d'établissements privés (formation payante),
- au sein d'un centre de formation et d'apprentissage.

Il est également possible d'accéder au poste de projectionniste par un BTS en communication visuelle, option multimédia, métiers de l'audiovisuel, options métiers de l'image, options métiers du son. (ONISEP, 2003)



Evolution de carrière

Le projectionniste peut devenir opérateur chef, chef d'équipe ou technicien de maintenance en suivant des formations complémentaires.


CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES


Lieux de travail



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
cinéma multiplexe et complexe	multiplicité des salles générant des déplacements	organiser les déplacements du projectionniste			
	espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux	entretenir les escaliers			
		entretenir les sols			
		privilégier les sols anti-dérapants			
		signaler les dénivelés			
			autre chute d'un niveau à un autre		
			chute dans et d'un escalier et de marches		
salle de projection au sein d'une institution					
cabine de projection	éclairage artificiel 	choisir des lampes sans risque photobiologique			
		concevoir un éclairage adapté 			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		assurer la maintenance de l'éclairage			
			fatigue visuelle		
	bruit continu				recherche des effets sur la santé décrits
			fatigue [asthénie]		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			anomalies du métabolisme		
	espace de travail sousdimensionné	optimiser le rangement	lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
parc d'attraction	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	intempérie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 
		adapter si possible le poste aux intempéries			
		organiser le travail en ambiance chaude 			
		--porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		organiser le travail au froid 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter des vêtements adaptés au froid			
		former à la CAT en cas d'orage			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
		informer les salariés (grand froid)			
			inconfort thermique lié à la chaleur		
			effets chroniques liés au froid 		
			coup de soleil		
			coup de chaleur et insolation 		
			effets de la foudre		
			facteur accidentogène		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	chute dans le milieu du spectacle	maintenir les sols plans et réguliers			
		signaler les dénivelés			
		fournir des escabeaux conformes			
		proscrire l'usage des échelles mobiles			
		vérifier la conformité de l'échafaudage 			
		CHUTE DE PLAIN PIED Prévention coll du risque			
		mettre une nacelle à disposition			
		utiliser des escabeaux avec rampe et plate-forme			
		installer des sols plans et réguliers			
		entretenir les sols			
		Nettoyer régulièrement les sols			


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
cinéma de plein air	intempérie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 
		adapter si possible le poste aux intempéries			
		organiser le travail en ambiance chaude 			
		--porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		organiser le travail au froid 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter des vêtements adaptés au froid			
		former à la CAT en cas d'orage			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
		informer les salariés (grand froid)			
			inconfort thermique lié à la chaleur		
			effets chroniques liés au froid 		
			coup de soleil		
			coup de chaleur et insolation 		
			effets de la foudre		
			facteur accidentogène		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		
cinéma itinérant					

Organisation du travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail le week-end	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés	limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés			
	amplitude horaire de travail continue supérieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
travail dimanche et jours fériés 	horaire generant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue supérieure a 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles de la vigilance 		
très tard le soir 	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
horaires de séances imposés chez le projectionniste	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	travail fractionné (secabilité ou travail en coupure)		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
horaire variable 	horaire générant une perturbation de la vie sociale		trouble de l'humeur [affectif], sans précision		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale	séparer lieux de vie et lieux de travail	trouble de l'humeur [affectif], sans précision		
	amplitude horaire de travail continue supérieure à 10 h		fatigue [asthénie]		
			trouble du rythme veille-sommeil non dû à une cause organique		
			troubles de la vigilance 		
permanent du spectacle					

Tâches





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
réceptionner les bobines	nuisances du projectionniste				établir la fiche de poste du projectionniste
		ordonnance de prévention du projectionniste			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
transporter les bobines					
vérifier l'état de la copie du film					
assembler les films, les publicités et les bandes annonces					
mettre en place le film dans le dérouleur / projecteur	multiplicite des salles generant des deplacements	organiser les déplacements du projectionniste			
	posture du corps entier				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
			arthropathies		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
surveiller le bon déroulement de la ou des projections	multiplicité des salles générant des déplacements	organiser les déplacements du projectionniste			
	multiplicité des tâches induisant une charge mentale (chez le projectionniste)	renforcer l'autonomie en formant le salarié à sa tâche	anxiété généralisée		
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	activité demandant une vigilance, une concentration, une attention soutenue	respecter les temps de repos	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
diagnostiquer les pannes et y remédier					
rembobiner le film					
réexpédier le film					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
changer la lampe au xenon	objets coupants	mettre à disposition une trousse d'urgence			
		former SST			
		porter des gants adaptés			
			coupure		
	projection d'éclats				informer sur les vaccinations 
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
			corps étranger dans la partie externe de l'oeil		
			corps étranger ou objet pénétrant dans la peau		
	explosion				
effectuer des travaux d'entretien	acetone 	si possible substituer les plus dangereux			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			syndrome psycho-organique des solvants		
			irritation de l'oeil		
			RG 84 (attention : liste limitative) 		
	ethanol 	porter des EPI adaptés			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 84 (attention : liste limitative) 		
assurer les tâches administratives chez le projectionniste					
répondre au téléphone					
assurer la projection dans une salle de cinéma numérique					

Outils et équipements




CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
projecteur en cabine de projection					
lanterne					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
lampe au xénon					
dérouleur					
pellicule					
colleuse					
bobine					

Produits, matériaux et publics concernés

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
white spirit	hydrocarbure aliphatique et derive 	si possible substituer les plus dangereux			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		Porter des gants adaptés au risque chimique			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 84 (attention : liste limitative) 		
	hydrocarbure aromatique et derive 	si possible substituer les plus dangereux			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		Porter des gants adaptés au risque chimique			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			dermite irritante de contact due aux solvants		

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
tenue civile					
gants adaptés à l'activité					

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

Si le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

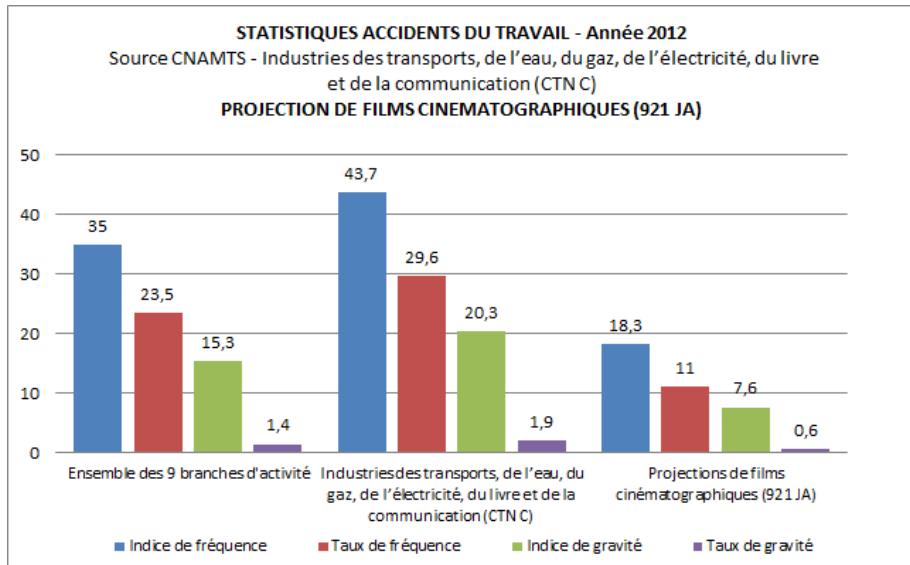
2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

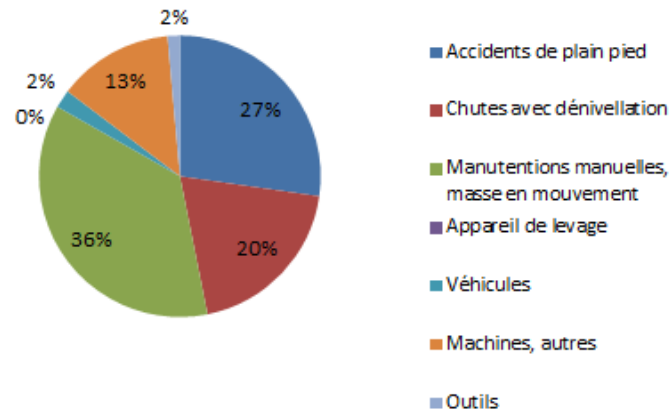
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

4. **Statistiques accidents du travail année 2012** "Projection de films cinématographiques" (921 JA) :



REPARTITION DES AT AVEC ARRET SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL
Année 2012

Source CNAMTS - PROJECTION DE FILMS CINEMATOGRAPHIQUES
(921 JA)



Caractéristiques exceptionnelles

Dans certaines situations (par exemple : petit cinéma), le projectionniste peut également :

- Vérifier la caisse,
- Compter le nombre de tickets vendus pour chaque salle,
- Gérer les stocks de bonbons, de boissons, de billets, des programmes,
- Changer les affiches et inscrire les horaires des séances suivantes,
- Effectuer des inspections de sécurité (extincteurs en place, poubelles...),
- Fermer les portes du cinéma.

Le projectionniste si il travaille dans des sociétés de production, peut se voir confier des activités de mixage et de montage.

Glossaire métier

Bobine
Colleuse
Dérouleur
Plateau
Lanterne

Conclusions

L'activité du projectionniste induit des déplacements dans de nombreuses salles de projection. Ces déplacements de salle en salle lui permettent de lancer les bandes annonces, les publicités ou encore de mettre en place les bobines de films dans les projecteurs.

Certains jours, le projectionniste transporte des bobines lors de ces mêmes déplacements (sur plusieurs niveaux). Une bobine peut peser jusqu'à 40 kilos. Il faut donc réfléchir à cette problématique des déplacements des opérateurs, et cela dès la conception des cinémas (toutes les salles de projection à un même niveau par exemple).

Le travail de projectionniste est également caractérisé par des délais à respecter (les horaires des films) ainsi que par un travail le week-end ou tard le soir.

Une attention particulière est à porter sur l'évolution de cette profession : le passage de la pellicule à des projections entièrement numérisées va profondément bouleverser l'activité des projectionnistes.

Règlementation

- IDCC 1307 Convention collective nationale de l'exploitation cinématographique du 19 juillet 1984. Etendue par arrêté du 24 octobre 1986. JONC 25 novembre 1986.
- IDCC 1285 Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles du 1er janvier 1984. Etendue par arrêté du 4 janvier 1994 JORF 26 janvier 1994.
- Arrêté du 18 mars 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Opérateur projectionniste de l'audiovisuel
- Arrêté du 17 mars 2005 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « opérateur projectionniste de cinéma »

Références bibliographiques

CNDP. Référentiel des activités professionnelles : Certificat d'aptitude professionnelle Opérateur projectionniste de cinéma.

MENARD Cédric. Etude de poste au cinéma Le Lux. Analyse de travail. Université René Descartes Paris;2003

MOURGUES Mylène, TARASEWICZ Malgorzata (Gosia). Analyse du travail de projectionniste. Université René Descartes Paris;2008: 16 pages.

ONISEP. Les métiers de l'image et du son. Parcours, 2003.

ADRESSES UTILES

Le centre national de la cinématographie. Site Web : www.cnc.fr . Adresse : 12, rue de Lubeck, 75016, Paris.

www.leprojectionniste.net

www.lecinematographe.com

La fédération nationale des cinémas français

Fiche métier FMP issue de la **FMP Projectionniste** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>